

COMMUNE de BARBASTE

Lot-et-Garonne

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de Conseillers en exercice : 19

Présents : 13

Excusés : 5

Absent : 1

POUR : 18

L'AN DEUX MIL VINGT CINQ

LE 14 AVRIL à 19h00

Le Conseil Municipal de la Commune de BARBASTE,
dûment convoqué le 28/03/2025 s'est réuni en séance ordinaire, en Mairie,
sous la Présidence de Madame Valérie TONIN, Maire.

Présents :

Madame TONIN Valérie, Madame BEJNA Véronique, Madame BONA Aurélia, Monsieur SPECQUE Wilfrid, Madame NORMANT Ludivine, Madame RUPRET Joëlle, Monsieur DAUNES Michel, Monsieur BART Frédéric, Monsieur PAYEN David, Monsieur LAZARTIGUES Cyril, Madame FONT Marine, Madame JAYLES Bernadette et Madame KALB Marjorie.

Excusés :

Madame BOREGO Fabienne (*pouvoir à Monsieur DAUNES Michel*),
Madame DUCOUSSO Isabelle (*pouvoir à Madame NORMANT Ludivine*),
Madame GAUCI Jacqueline (*pouvoir à Madame BONA Aurélia*),
Monsieur MURILLO-RUIZ Fabien (*pouvoir à Madame KALB Marjorie*),
Madame DUYNSLAEGER Colette (*pouvoir à Madame JAYLES Bernadette*).

Absent:

Monsieur ALMEIDA Filipe.

Secrétaire de séance : Madame BONA Aurélia.

DEL : 08/2025

Objet : Imposition 2025

-VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

-VU le Code Général des Impôts et notamment les articles 1636 sexises et 1639A.

●CONSIDÉRANT l'état 1259 de notification des bases fiscales et des taux d'imposition.

AR Prefecture

047-214700213-20250414-08DEL2025-DE
Reçu le 15/04/2025

Madame la Maire informe les membres de l'Assemblée Délibérante qu'il convient de voter les taux des taxes pour l'année 2025.

**Après avoir ouï l'exposé de Madame la Maire et en avoir délibéré à l'unanimité,
le Conseil Municipal**

DECIDE :

► **ADOPTER** les taux suivants pour l'année 2025 :

Taxe foncière bâti	47.75%
Taxe foncière non bâti	44.30%
Taxe d'habitation	13.34%

► **CHARGE** Madame la Maire de notifier la présente délibération et l'état 1259 dument complété et visé, aux services préfectoraux.

La Secrétaire de séance, Aurélia BONA

La Maire, Valérie TONIN



La Maire certifie sous sa responsabilité
le caractère exécutoire de la présente délibération.

Fait et délibéré à BARBASTE, les mois, jour et an susdits.

Ont signé au Registre les membres présents. Pour copie conforme